

Plaines-du-Loup – Surfaces commerciales à louer - Appel à projets

A louer : arcade (3-001/2) à la route Elisabeth Jeanne-De-Cerjat 3, Lausanne.

Public cible : Commerçants, particuliers, associations, coopératives, entreprises.

Libre dès : de suite ou à convenir.

I Description de l'arcade à louer

- La localisation de l'arcade est indiquée sur les plans en annexe
- Prix de la location : CHF 250.00/m2/an (les surfaces de stockage sont en sus)
- Durée de bail : commercial, 5 ans fixe
- Finition : chape ciment apparente au sol, murs peints blancs, plafond en béton brut. Les sanitaires sont livrés carrelés et équipés d'appareils de base.

Arcade (03-001 et 03-002) : cette arcade d'environ 148 m² se situe au rez-de-chaussée, à l'angle nord-est de l'immeuble, sur l'axe piéton reliant et desservant les différentes pièces urbaines avec des ouvertures donnant sur l'espace vert du Grand Pré. Elle est divisible en 2 arcades de 80.5m² et 66.5m². Elles sont dévolues à du commerce et dispose d'une terrasse couverte ainsi que d'un local de stockage au sous-sol.

II Dossier de candidature

Toute personne intéressée par l'une ou l'autre des arcades est invitée à envoyer ou déposer un dossier de candidature. Le dossier peut être envoyé par courriel à l'adresse électronique suivante : **plaines-du-loup@codha.ch** ou livré/envoyé à l'adresse suivante :

La Codha
Projet des Plaines-du-Loup
7, chemin du 23-Août
1205 Genève

Chaque dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

1. lettre de motivation,
2. descriptif de l'activité envisagée et arcade visée,
3. description des locaux recherchés (dimension, besoins particuliers),
4. CV des personnes responsables,
5. budget de fonctionnement,
6. un business plan.

Un accusé de réception vous parviendra en retour. Pour toute question éventuelle, merci de bien vouloir les adresser à plaines-du-loup@codha.ch ou de nous appeler au 022.748.48.61.

III Caractéristique du projet

L'immeuble est situé à au Nord du nouveau quartier des Plaines-du-Loup. Le terrain est idéalement situé face à l'espace vert du Grand Pré, à proximité du parking centralisé desservant toutes les pièces urbaines et du futur arrêt de métro. Le site est facilement connecté aux transports publics avec un arrêt de bus à 50 mètres.

Le projet propose un immeuble divisé en cinq blocs construits et accessibles par quatre grandes allées couvertes et traversantes, s'ouvrant sur l'espace vert du grand pré. Les arcades sont traversantes et proches des traversées passantes.

Conformément aux conditions initiales convenues avec la Ville de Lausanne déjà au stade du concours, le projet respecte le standard Minergie-P-Eco et vise à atteindre les objectifs de la société à 2000 watts.

IV Critères et commission d'attribution

L'objectif pour la Codha est de choisir des preneurs d'espaces selon des critères préalablement établis tout en assurant la viabilité financière de l'opération. Les critères d'attribution sont également une invitation pour les candidats à réfléchir à leur projet et à la manière dont celui-ci s'insère dans le quartier.

Les principaux **critères d'attribution** des arcades sont les suivants :

- activité en lien avec les besoins du tissu socio-économique du quartier ;
- contribution des activités commerciales à l'animation du quartier ;
- solvabilité du candidat ;
- prise en compte des objectifs liés au développement durable.

Pour la Codha

Isabel Stella